Textes d'auteurs à l'étude pour les examens de renouvellement du brevet en 1920

Autor(en): **Pyhon, Georges**

Objekttyp: **ReferenceList**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **49 (1920)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XLIXme ANNÉE. N° 2. 15 JANVIER 1920.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : **4 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **5 fr.** — Le numéro : **25 ct.** — Annonces : **40 ct.** la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.** Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

*Le **Bulletin pédagogique** paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

SOMMAIRE. — *Textes d'auteurs à l'étude pour les examens de renouvellement du brevet en 1920. — Un instituteur fribourgeois en Russie (suite et fin). — A M. F.-J. Oberson. — Le choix d'une profession (suite). — Partie pratique. — Petite correspondance. — Echos de la presse. — Bibliographie. — Avis au corps enseignant.*

Textes d'auteurs à l'étude pour les examens de renouvellement du brevet en 1920

En complément de l'information publiée en date du 20 octobre 1919, la Direction de l'Instruction publique porte à la connaissance des intéressés que les œuvres suivantes d'auteurs classiques ont été mises à l'étude pour les examens de renouvellement du brevet en 1920 (appréciation raisonnée) :

a) La Fontaine, *Fables choisies,* nouvelle édition, contenant une vie de l'auteur et des notes historiques, géographiques, mythologiques et grammaticales, par M. Caron, chez Belin, frères ;

b) Xavier de Maistre, *Voyage autour de ma chambre,* publié dans la collection de la nouvelle bibliothèque populaire, Henri Gauthier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

N.-B. — Les œuvres indiquées sont en vente à l'Imprimerie de Saint-Paul.

Fribourg, le 3 janvier 1920.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,
GEORGES PYTHON.

Un instituteur fribourgeois en Russie

(Suite et fin.)

Cette situation privilégiée va prendre fin avec l'éclosion du microbe bolchéviste. Mal soutenus par l'administration militaire et par l'arrière, les soldats sont fatigués de la longueur de la guerre. Aussi, quand le mot magique de partage des terres est prononcé dans les camps, ils ne tiennent plus sur la ligne de feu ; ils prennent la fuite en désordre pour se ruer à la vile curée ; les héros d'hier, disciplinés et ardents à la lutte pour défendre le pays envahi par l'ennemi, sont aujourd'hui une tourbe immonde, oublieuse de ses serments, vivant de rapine, pillant et incendiant les maisons, massacrant les inoffensifs vieillards, les femmes et les enfants eux-mêmes, s'organisant en soviets qui s'arrogent des pouvoirs discrétionnaires, condamnant sans pitié leurs meilleurs officiers, que des juifs rancuneux leur dépeignent comme réactionnaires et opposés en principe au partage des terres. Dans la seule ville de Kiev, 3,000 de ces malheureux sont mis à mort ignominieusement et leurs corps souillés sont jetés pêle-mêle dans une fosse commune au parc Marinski. Les grands propriétaires des campagnes cherchent un refuge en ville, mais au lieu du salut, ils y trouvent leur perte : comme les officiers, ils sont arrêtés sans motif indiqué et fusillés sans commisération. Tout ce qui est intellectuel, tout ce qui appartient à la bourgeoisie est détesté, honni, traqué, pourchassé, arrêté, mis à mort. Les décrets du gouvernement usurpé des soviets se succèdent sans interruption, c'est une pluie d'ordonnances parfois contradictoires, toujours portées sous les peines les plus sévères : obligation de livrer toutes les armes que possèdent les particuliers, de remettre les valeurs d'or et d'argent, de déclarer les dépôts faits dans les banques en vue de ce qui est appelé par euphémisme la nationalisation des biens. Pour ce qui le concerne, notre compatriote se voit dépouillé de la modeste somme de 60,000 roubles, fruits de ses économies lentement amassées ; de plus, le fisc s'empresse de mettre la main sur les éditions de ses différents ouvrages, dont les milliers d'exemplaires représentent une